



**COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE
NATIONALE DE BASKETBALL**
Consultation par courriel
Validation en date du 20 décembre 2023

En application de l'article 13 des statuts de la LNB, les membres du Comité Directeur ont été consultés par courriel entre le 19 et le 20 décembre 2023.

12 membres sur 17 ont participé aux votes dans les délais impartis.

Ont voté par retour de courriels : MM. AUSSEUR, MULLER, SERRES, DONNADIEU, MONCLAR, LE BOUILLE, PAOUR, BERGEAUD, RAIMBAULT, SY, RUIZ, GOBILLOT,

Excusé : MM. MERLIOT, LEMASSON, DESBOTTES, SALMON, KROEMER

Le Comité Directeur réunissant au moins la moitié de ses membres peut valablement délibérer.

Relevé de Décisions

Sujet n°1 : Demande de dérogation du Paris Basketball

Le Comité Directeur est informé que le club de Paris Basketball souhaite « événementialiser » son parquet en intégrant au pourtour terrain les mêmes couleurs que celles de son maillot événementiel prévu pour l'inauguration de l'Adidas Arena lors de la réception de Saint-Quentin.

Les membres du Comité Directeur ont eu le choix entre les 3 propositions suivantes :

- Approbation de la demande du club de PARIS BASKETBALL d'avoir un pourtour terrain d'une autre couleur que le noir habituel, sur le même modèle que celui de son maillot événementiel, lors du match d'inauguration de la Adidas Arena lors de la réception de SAINT-QUENTIN
- Refus de la demande du club de PARIS BASKETBALL d'avoir un pourtour terrain d'une autre couleur que le noir habituel, sur le même modèle que celui de son maillot événementiel, lors du match d'inauguration de la Adidas Arena lors de la réception de SAINT-QUENTIN
- Abstention

Nombre de votants : 12

Résultats des votes :

- Approbation : 12
- Refus : 0
- Abstention : 0

La demande de dérogation de Paris Basketball est validée à l'unanimité par le Comité Directeur.

Sujet n°2 : Nomination de Monsieur Jean-Michel SENEGAL comme membre de la Commission Juridique, de Discipline et des Règlements (CJDR)

Il est proposé au Comité Directeur la nomination d'un nouveau membre de la CJDR de la LNB. Monsieur Jean-Michel SENEGAL – ancien joueur et entraîneur de basketball professionnel.

Il est proposé les positions suivantes :

- Approbation de la nomination de M. SENEGAL en tant que membre de la Commission Juridique, de Discipline et des Règlements de la LNB
- Refus de la nomination de M. SENEGAL en tant que membre de la Commission Juridique, de Discipline et des Règlements de la LNB
- Abstention

Nombre de votants : 12

Résultats des votes :

- Approbation : 12
- Refus : 0
- Abstention : 0

Le Comité Directeur décide à l'unanimité d'approuver la nomination de M. Jean-Michel SENEGAL en tant que membre de la Commission Juridique, de Discipline et des Règlements de la LNB.

Sujet n°3 : Détermination du périmètre du croisement de fichiers sur les paris sportifs

Lors du Comité Directeur du 15 novembre 2023, il a été décidé à l'unanimité de valider le principe d'un croisement de fichiers sur les paris sportifs.

Cette demande de croisement de fichier étant opérée conjointement avec la FFBB, comme cela a été le cas lors des précédentes saisons sportives, il avait été proposé au Comité Directeur de la LNB de reporter la définition du périmètre du croisement de fichiers sur les paris sportifs, dans l'attente de la décision du Comité Directeur de la FFBB des 15 et 16 décembre 2023.

Après validation du Comité Directeur de la FFBB, il est proposé d'arrêter les modalités suivantes concernant le croisement de fichiers sur les paris sportifs :

- **Période** du 15 août au 31 décembre 2023
- **Acteurs concernés :**
 - Arbitres (Betclik ELITE, PRO B, LFB)
 - Agents sportifs,
 - Joueurs de Betclik ELITE et de PRO B
 - Joueurs sous contrat aspirant/stagiaire et convention de formation
 - Présidents, entraîneurs principaux et assistants de Betclik ELITE et PRO B
 - Joueurs-ses LFB, LF2 et NM1
 - Correspondants intégrité des clubs de Betclik ELITE et PRO B
 - Membres du Comité Directeur LNB
 - Membres de l'Assemblée Générale LNB
 - Salariés LNB/ salariés FFBB

• **Compétitions concernées :**

- Betclic ELITE
- PRO B
- Leaders Cup PRO B
- LFB
- Compétitions européennes
- Coupe de France
- Coupe du Monde

Il est proposé les positions suivantes :

- Approbation des modalités susvisées de croisement de fichiers des paris sportifs sur la période allant du 15 août au 31 décembre 2023
- Refus des modalités susvisées de croisement de fichiers des paris sportifs sur la période allant du 15 août au 31 décembre 2023
- Abstention

Nombre de votants : 12

Résultats des votes :

- Approbation : 12
- Refus : 0
- Abstention : 0

Le Comité Directeur décide à l'unanimité d'approuver les modalités susvisées de croisement de fichiers des paris sportifs sur la période allant du 15 août au 31 décembre 2023.



**Le Président
M. Philippe AUSSEUR**



**Le Secrétaire de séance
Frédéric DONNADIEU**